

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022

NOTE DE SYNTHESE

1^{ère} partie

- Appel des présents
- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2021

✂ Finances

- 1) Débat d'orientation budgétaire basé sur le rapport d'orientation 2022

Cf note de synthèse page 1
& Rapport joint en annexe 1 - remis sous format papier aux présidents de groupe et sous format dématérialisé à tous

✂ Personnel

- 1) Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2022

Cf note de synthèse page 2 à 6

- 2) Création d'un emploi permanent professeur de musique

Cf note de synthèse page 7

✂ CRAC

- 2) Rapport du Maire sur les indemnités

Cf note de synthèse page 8 à 9

✂ Actes administratifs

- 3) Rapport des Actes de décisions du maire du 01 novembre au 31 décembre 2021

Cf note de synthèse page 10 à 13

* * *

Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 23 février 2022, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

PERSONNEL MUNICIPAL (4.1)

TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Création et suppression de postes au tableau des effectifs

Au 1^{er} mars 2022

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au Conseil de municipal, après avis favorable du comité technique réuni le 19 janvier 2022 de modifier le tableau des effectifs (créations et suppressions de postes) afin de répondre aux obligations réglementaires nouvelles, d'assurer la continuité des services et de prendre en compte la fermeture du foyer logement Longchamp.

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit à la date du 1^{er} mars 2022

Création des postes suivants :

Filière administrative :

1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2 adjoints administratifs

Filière Police :

1 chef de service de police municipale

Filière Technique :

1 Ingénieur

1 Technicien

7 adjoints techniques

Filière sociale :

2 Educateurs de jeunes enfants 2^e classe

Filière Culturelle :

1 poste de bibliothécaire

Assistant principal de 1^{ère} classe enseignement artistique 17h00

Assistant principal de 1^{ère} classe enseignement artistique 10h00

Professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 20h00 (temps complet) – délibération précédente

Filière animation :

2 postes d'adjoint d'animation

Suppression des postes suivants :

Suppression du poste de Directeur Ecole de musique (emploi spécifique)

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à supprimer

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits du budget correspondant qui présente des disponibilités suffisantes.

TABLEAU DES EFFECTIFS A LA DATE DU 1^{er} MARS 2022

GRADES OU EFFECTIFS	CATEGORIE	EFFECTIFS 01/01/2022			EFFECTIFS 01/03/2022		
		budgétaires	pourvus	vacants	budgétaires	pourvus	vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE		55	39	16	58	39	19
Directeur gl des services(emploi fonctionnel)	A	1	1	0	1	1	0
Directeur gl adjt (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	1	1	0
Attaché Principal	A	5	2	3	5	2	3
Attaché	A	4	2	2	4	2	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	8	8	0	8	8	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	1	2	3	1	2
Rédacteur	B	4	1	3	4	1	3
Adjoint administratif							
. Principal 1ère classe	C	11	11	0	12	11	1
. Principal 2ème classe	C	7	4	3	7	4	3
Adjoint administratif	C	10	8	2	12	8	4
Adjoint administratif (29h/s)	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		14	8	6	15	8	7
Chef de service de police classe ppal de 1è cl	B	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police	B	0	0	0	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	5	4	1	5	4	1
Gardien-Brigadier de police municipale	C	9	4	5	9	4	5
FILIERE TECHNIQUE		99	89	10	107	88	19
Ingénieur principal	A	1	1	0	1	1	0
Ingénieur	A	0	0	0	1	0	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	2	1	3	2	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	4	4	0	5	4	1
Agent de maîtrise principal	C	14	12	2	14	12	2
Agent de maîtrise	C	8	7	1	8	7	1
Adjoint technique ppal de 1ère classe	C	9	7	2	8	7	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	31	31	0	31	30	1
Adjoint technique	C	26	24	2	33	24	9
Adjoint technique (17h30)	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique (29h00)	C	1	1	0	1	1	0
FILIERE SOCIALE		23	11	12	25	11	14
Puéricultrice hors classe	A	0	0	0	0	0	0

Puéricultrice de classe normale	A	0	0	0	0	0	0
Educatrice de jeunes enfants classe exception	A	1	1	0	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants de 1ère classe	A	1	1	0	3	1	2
Educatrice de jeunes enfants de 2nde classe	A	2	0	2	2	0	2
Auxiliaire de puériculture ppal de 2ème classe	C	4	3	1	4	3	1
Auxiliaire de puériculture ppal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Auxil de puéricult ppal de 1ère cl (17h30)	C	1	1	0	1	1	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	7	4	3	7	4	3
ATSEM Principal de 2ème classe	C	6	1	5	6	1	5
FILIERE CULTURELLE		31	16	15	34	15	19
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2	1	1	2	1	1
Assistant ppal 1èrecl de conserv patrimoine	B	1	1	0	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	B	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire principal	A	1	1	0	1	1	0
Bibliothécaire	A	0	0	0	1	0	1
Professeur d'ens. Artist. classe norm (12h)	A	1	1	0	1	1	0
Directeur Ecole de Musique	B	1	1	0	0	0	0
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-17h)	B	0	0	0	1	0	1
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-10h)	B	0	0	0	1	0	1
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-12h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-8h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-6h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 1 cl d'ens Artist (musique-5h)	B	1	1	0	1	1	0
professeur de musique (20h00)	b				1	0	1
Assistant ppal 2 cl d'ens Artist (musique-20h)	B	2	2	0	2	2	0
Assistant ppal 2 cl d'ens Artist (musique-17h)	B	1	1	0	1	1	0
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-8h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-10h)	B	1	1	0	1	1	0

Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-12h)	B	2	1	1	2	1	1
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-4h)	B	1	1	0	1	1	0
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-3h)	B	1	1	0	1	1	0
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-4h)	B	1	1	0	1	1	0
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-3h)	B	2	0	2	2	0	2
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-14h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-8h)	B	2	0	2	2	0	2
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-5h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-2h)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-5h30)	B	1	1	0	1	1	0
Assistant ppal 2cl d'ens. Artist (musique-6h)	B	2	0	2	2	0	2
FILIERE ANIMATION		29	23	6	31	23	8
Animateur principal de 1ère classe	B	2	2	0	2	2	0
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Animateur	B	1	1	0	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	1	1	2	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2	1	1	2	1	1
Adjoint d'animation	C	9	7	2	11	7	4
Adjoint d'animation (4h)	C	5	5	0	5	5	0
Adjoint d'animation (12h)	C	3	1	2	3	1	2
Adjoint d'animation (20h)	C	5	5	0	5	5	0
FILIERE SPORTIVE		1	1	0	1	1	0
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	0	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		252	187	65	271	185	86
DONT TITULAIRES			170			168	
DONT AUXILIAIRES/CONTRACTUELS *			17			17	

PERSONNEL MUNICIPAL (4.1)

Délibération portant création d'emploi permanent au tableau des effectifs lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil municipal de Lys lez lannoy (Nord),

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Après avis favorable du comité technique réuni le 19 janvier 2022 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Décide de la création à compter du 1^{er} mars 2022, d'un *emploi de professeur de musique 20h* hebdomadaire (temps complet) dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions cumulées de :

- *Professeur de musique en formation musicale, Clarinette et chef de chœur,*
- *Intervenant en musique en milieu scolaire,*

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi de n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu *de la nature des fonctions très spécialisées et cumulées reprises plus haut ainsi que les contraintes horaires liées aux ouvertures de l'école musique*. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier *d'un ou plusieurs diplômes attestant sa capacité à enseigner et encadrer des groupes, et d'une expérience significative dans les missions détaillées plus haut, de sa connaissance du projet culturel de la Collectivité*. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le poste sera créé au tableau des effectifs de la Commune et les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après examen en commission *Finances – Ressources Humaines – Administration Générale – Développement économique*, il est proposé au conseil municipal de voter la délibération

Rapport du Maire sur les indemnités

Vu article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale l'établissement d'un état récapitulatif annuel de l'ensemble des indemnités perçues par des élus.

Elu	Collectivité ou organisme	Montant annuel Net (avant Impôt)
PROKOPOWICZ Charles-Alexandre	Ville de Lys-lez-Lannoy	19314.24€
	Métropole Européenne de Lille	8252.76€
HANCQ Christophe	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
LE LANNIC Agnès	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
WALLERAND Konrad	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
EL BASRI Zohra	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
MORTIER François	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
PASTORE-TOP Nathalie	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
LEMANT Thierry	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
SEYS Marie-France	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
DE BRUILLE Philippe	Ville de Lys-lez-Lannoy	6459.48€
FERENC Irène	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
AMBLLOT Gilbert	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
GAVRAIN Jean-Claude	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
DE METS Pascale	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
DE FREITAS Manuella	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
PROKOPOWICZ Marie-Christine	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
SELOSSE Valérie	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
MENAGER Técla	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
LEDRUE Nicolas	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
GIGANTE Marco	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
QUEVA Julie	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
RASSON Séverine	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
METGY Amaury	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
LEGROS Maryse	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
PILLOIS Francis	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
DESBOUVRIES François	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
PRINCE Claude	Ville de Lys-lez-Lannoy	2757.36€
MENAGER Francis	SIVU Piscine des 3 Villes	6892.56€

Dans le cadre de la transparence, la municipalité souhaite compléter ce rapport annuel avec les informations suivantes :

Monsieur le Maire ne dispose ni d'un véhicule, ni d'un téléphone de fonction. Dans le cadre de son mandat monsieur le Maire dispose d'une tablette connectée afin de pouvoir signer les actes numériques sur un réseau et un terminal dédié.

En 2021, aucun élu n'a donné lieu à des frais de représentations.

La ligne *protocole* du maire a été dépensée de la manière suivante :

710€ pour treize Gerbes florales funéraires

75€ pour deux Bouquets naissances

70€ pour deux Bouquets anniversaire (centenaire)

70 € pour deux Bouquets départs (retraite ou mutation)

150 € pour coussins protocolaires lors des commémorations patriotiques (8 mai, 18 juin, 11 novembre)

*Rapport du maire (NTP)***ACTES DE DECISIONS DU MAIRE****DU 01 NOVEMBRE 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire vous présente un rapport des décisions prises du 01 novembre 2021 au 31 décembre 2021 :

N° acte de décision	Date	Service	Motif
AG/AD/2021.126	03/11/2021	Administration Générale	Titre de concession COKET Elise
AG/AD/2021.127	03/11/2021	Administration Générale	Titre de concession FRANCOIS Roger et MESTACK Raymonde
AG/AD/2021.128	03/11/2021	Administration Générale	Titre de concession LAURIDANT Bernard
AG/AD/2021.129	03/11/2021	Administration Générale	Titre de concession FLAMENT Gérard
AG/AD/2021.130	04/11/2021	Administration Générale	Titre de concession DUBUS Jules et DUBUS née DESRUMAUX Angèle
AG/AD/2021.131	13/11/2021	Administration Générale	Titre de concession TEMPELAERE René et TEMPELAERE Jean-René
F/AD/2021.132	16/11/2021	Finances	Emprunt Banque postale
AG/AD/2021.133	16/11/2021	Administration Générale	Titre de concession LECLERCQ née LEPERS Germaine
F/AD/2021.134	16/11/2021	Finances	Location du 2A rue Pierre Brossolette
AG/AD/2021.135	18/11/2021	Administration Générale	Titre de concession ROZALOWSKI Mieczyslawa
AG/AD/2021.136	19/11/2021	Administration Générale	Titre de concession HOUTEKIER Marcel et HOUTEKIER née VIAENE Marie

AG/AD/2021.137	20/11/2021	Administration Générale	Titre de concession TRENTEAUX Georges
GDS/AD/2021.138	24/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Harmonie de Lys et Lannoy
GDS/AD/2021.139	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association AQUARELLYS
GDS/AD/2021.140	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association APSL
GDS/AD/2021.141	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Echappé ZEN
GDS/AD/2021.142	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Body Jazz
AG/AD/2021.143	25/11/2021	Administration Générale	Titre de concession DE METS Gérard
GDS/AD/2021.144	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association syndicat d'initiative
GDS/AD/2021.145	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association PHILATELYS
GDS/AD/2021.146	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association ALC Evénements
GDS/AD/2021.147	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Corps équilibre
GDS/AD/2021.148	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Echiquier lyssois
GDS/AD/2021.149	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Qigong
GDS/AD/2021.150	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Troupe du cancre fou
GDS/AD/2021.151	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Entraide à l'enfance

GDS/AD/2021.152	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association La flamme
GDS/AD/2021.153	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association les gaulois energix
GDS/AD/2021.154	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Lire à Lys
GDS/AD/2021.155	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association SUMADIJA (stockage costumes)
GDS/AD/2021.156	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association SUMADIJA – cours de danse
GDS/AD/2021.157	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Diocésaine de Lille
GDS/AD/2021.158	25/11/2021	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Art et création universels
AG/AD/2021.159	30/11/2021	Administration Générale	Titre de concession LEFEVRE René et PLOUVIER Eliane
AG/AD/2021.160	01/12/2021	Administration Générale	Titre de concession HORVATH née DECLERCQ Raymonde
AG/AD/2021.161	04/12/2021	Administration Générale	Titre de concession GOSSART née CAILLEAU Andrée
AG/AD/2021.162	07/12/2021	Administration Générale	Titre de concession LEMAIRE née PLOUVIER Thérèse
AG/AD/2021.163	08/12/2021	Administration Générale	Titre de concession VRAUX Claudine
AG/AD/2021.164	14/12/2021	Administration Générale	Titre de concession DUBAR Armand et DUBAR née MEURISSE Elvire
GDS/AD/2021.165	15/12/21	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Et si l'on jouait ?
GDS/AD/2021.166	15/12/21	Gestion des salles	reconduction convention mise à disposition d'une salle – association Un point, c'est tout

AG/AD/2021.167	31/12/2021	Administration Générale	Titre de concession VERTRIEST née BELIN Marie
----------------	------------	----------------------------	--

Ces actes sont consultables au secrétariat DGS et dans les services concernés.